

**MAIRIE**  
**De**  
**MONTRICHER-ALBANNE**  
**161, Rue de la Mairie**  
**LE BOCHET**  
**73870 MONTRICHER-ALBANNE**  
**☎ 04 79 59 61 50**  
**☎ 04 79 59 67 27**

## **COMPTE RENDU DU 21 JANVIER 2016**

*L'AN DEUX MIL SEIZE ET LE VINGT-ET-UN JANVIER, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.*

*Présents : Mme Sophie VERNEY, Maire, M. Jérôme ROBERT, Mme Claude CARRAZ, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD.*

*Absents :*

*M. Gilbert EDMOND qui donne procuration à M. Franck CHEVALLIER  
M. Christian DUFRENE qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY  
Mme Chantal PASQUIER qui donne procuration à Mme Monique LEFEVER  
Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à M. Marc-Antoine PASQUIER  
Mme Brigitte PASQUIER qui donne procuration à M. Yves MAGNIN*

*Secrétaire de séance : Mme Claude CARRAZ.*

-----  
*Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion.*  
-----

*Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour rajouter à l'ordre du jour :*

- *Taxe de séjour pour la saison d'hiver 2016/2017*

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*  
-----

## **TAXE DE SEJOUR POUR LA SAISON D'HIVER 2016/2017**

*Madame le Maire informe l'Assemblée que la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 concernant les délibérations relatives aux taxes et notamment la taxe de séjour oblige à ce que les délibérations soient prises avant le 1<sup>er</sup> février 2016 pour être applicables au titre de cette année.*

### **Le Conseil Municipal,**

*Vu les articles L 2333.26 à L 2333-48 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

➤ **FIXE** *la taxe de séjour pour la saison d'hiver 2016/2017 pour les villages de Vacances 2 et 3 étoiles à 0,75 € par personne et par nuitée de séjour;*

➤ **FIXE** *la taxe de séjour pour la saison d'hiver 2016/2017 pour les meublés de Tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement à 0,75 € par personne et par nuitée de séjour.*

Le Conseil départemental ayant institué une taxe additionnelle de 10 % à la taxe de séjour, le montant de **la taxe de séjour** perçu auprès des redevables s'élèvera **au final à 0,825 € par personne et par nuitée de séjour**.

**Ce tarif est institué uniquement pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 avril 2017 inclus.  
Le versement devra se faire au plus tard le 31 mai 2017.**

Le Conseil Municipal désigne comme **Agent Collecteur** :

→ Pour la station Les Karellis : la Secrétaire de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques

→ Pour le reste de la Commune : la Secrétaire de Mairie.

**AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT EFFECTUEE PAR LE SIRTOM DE MAURIENNE AUPRES DE LA PREFECTURE DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet réaménagement de la déchetterie intercommunale de SAINT-JULIEN-MONTDENIS émis par le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de Maurienne.

En effet, depuis sa création en 1984, « les tonnages de déchets ont augmenté » et « les filières de recyclage se sont multipliées », les enjeux seraient donc :

- d'améliorer et de réorganiser l'accueil du public (circulation, attente, clarification des dépôts, facilité de vidage),
- de garantir les conditions de sécurité et de sûreté,
- de s'organiser face à la multiplicité des natures de déchets collectés et à la diversité des modes de collecte,
- d'intégrer les nouvelles fonctions d'exploitation (manutention, conditions d'accueil, surveillance et conditions de nettoyage).

Madame le Maire rappelle qu'au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, ce projet a fait l'objet d'une demande d'enregistrement auprès de la Préfecture de Savoie et que le Conseil Municipal de la Commune de MONTRICHER-ALBANNE a été saisi aux fins d'avis.

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- › **DONNE** un avis favorable au projet de réaménagement de la déchetterie intercommunale de SAINT-JULIEN-MONTDENIS présenté par le SIRTOM de Maurienne.

Monsieur Yves MAGNIN souhaiterait qu'on rappelle à l'intercommunalité que le système de redevance est à étudier à la place de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Madame le Maire explique que le périmètre de la Communauté de Communes va subir des changements et qu'à cet effet pour l'instant, malgré ses demandes réitérées à l'intercommunalité, rien ne peut évoluer dans l'immédiat.

Madame le Maire informe également le Conseil que jusque-là, il n'y avait pas de ramassage des ordures ménagères à Saint-Félix et donc il y avait une exonération de la redevance. Aujourd'hui, une taxe étant instaurée, le SIRTOMM ne voulant pas mettre de conteneur semi-enterré pour si peu d'habitants, les employés communaux se chargeront de la collecte.

Madame Monique LEFEVER expose qu'à Albanne, pendant la période des vacances scolaires, les conteneurs débordent. Un contact sera pris avec le SIRTOMM pour augmenter pendant cette période la fréquence de ramassage.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UN VOYAGE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal accorde une subvention pour un voyage scolaire en Italie à une élève du Collège Maurienne.

#### **CONVENTION-ADHESION A L'AMICALE CŒUR DE MAURIENNE**

Madame le Maire expose qu'il existe à SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE depuis 1954, une association dénommée «Amicale du Personnel de la Ville de SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE ». Pour répondre aux transformations des établissements publics de coopération intercommunale du bassin Mauriennais et des demandes des Communes membres, l'association s'est transformée en « **AMICALE CŒUR DE MAURIENNE** » suite à son assemblée extraordinaire du 20 novembre 2015.

Elle a pour objectif d'organiser et de gérer toutes activités culturelles, artistiques, sportives, de détente et de loisirs de ses membres ainsi que de proposer des commandes de produits divers tout en créant du lien social entre les agents.

La Commune de MONTRICHER-ALBANNE qui est membre de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne, a la possibilité d'adhérer à cette Amicale et ainsi faire bénéficier à ses agents de ses prestations.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Oui l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à l'Amicale Cœur de Maurienne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'Amicale Cœur de Maurienne ;
- **DIT** que la cotisation à l'Amicale se fera au prorata du nombre d'agents adhérents.

#### **REPONSE A LA DEMANDE DE MONSIEUR BASILE PASQUIER**

La demande de Monsieur Basile PASQUIER avait été évoquée lors de la réunion du 8 janvier 2016 et il avait été décidé de reporter la décision pour obtenir plus de renseignements. Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 4 abstentions, accepte de sponsoriser l'entreprise de Monsieur Basile PASQUIER, HUNT SPIRIT à hauteur de 500 Euros (les votes par procuration de mesdames PASQUIER Laure et PASQUIER Chantal, absentes, ayant des liens avec le demandeur n'étant pas utilisés).

#### **AFFAIRES DIVERSES**

##### **Courrier de M. GAUTARD Roger concernant le chemin du Grand'Enote :**

Dans son courrier Monsieur GAUTARD expose qu'après avoir été pavée la ruelle « lorsqu'elle est recouverte de neige ou de glace devient impraticable » et qu'il souhaiterait qu'une main courante soit installée. Le Conseil Municipal demande de soumettre la question à la Commission des travaux qui se rendra sur place.

**Courrier de M. TETAZ Yves concernant le déneigement :**

*Madame le Maire lit un courrier de Monsieur Yves TETAZ, habitant Albannette, qui souhaite que ce hameau soit mieux déneigé et qu'un plan de déneigement soit effectué.*

*Madame le Maire expose les différents problèmes rencontrés en ce début d'hiver : quelques soucis avec la DDE, des pannes de batterie à répétition. De plus, l'étrave de l'UNIMOG ne fonctionnant plus correctement, il va falloir procéder à son remplacement.*

*Un point sera refait à la fois avec la DDE et le service technique pour améliorer le déneigement.*

*Madame le Maire rappelle également que pour des raisons de sécurité la route d'Albanne passant par Beau Mollard ne doit pas être empruntée lorsqu'elle est fermée !*

**Remerciements de la Secrétaire de Mairie :**

*Madame Marie-Laure FOURNIER a souhaité remercier le Conseil Municipal pour l'octroi d'une prime obtenue à l'occasion de ses trente années de service.*

*Le Maire,  
Madame Sophie VERNEY*